



Compte-rendu FSU du Groupe du travail école inclusive

Pour la FSU : Manuela De Oliveira, Hélène Rapaccioli, Rémi Nucibella et Guillaume Gressier

Les autres organisations syndicales : UNSA (2), FO (2), SGEN (1), SNALC (1)

Pour le rectorat : Mme Bellet-Lemoine (Secrétaire Général académique), Mme Silvert, (Conseillère technique ASH auprès du recteur)

Présentation d'un diaporama par Madame Silvert avec des données chiffrées de l'ASH de l'académie.

Scolarisation

Scolarisation des élèves en situation handicap en milieu ordinaire : en progression chaque année. A ce jour 17 296 élèves.

Le taux de scolarisation est plus important dans l'Aisne.
Environ 900 élèves en attente d'ULIS, surtout dans le 2nd degré.

Aide

Les demandes adressées aux MDPH (pas les dossiers : les dossiers peuvent comporter plusieurs demandes comme la demande de matériel adapté) sont en augmentation dans les 3 départements. Il y a un retard dans le traitement des dossiers dans l'Oise car il y a eu un problème de personnels de l'an dernier.

L'attribution des aides humaines est en augmentation dans l'académie, il y a de plus en plus d'AESH Mutualisé-es et Individuelles. Dans l'Aisne, il y a plus d'AESH 1, dans la Somme beaucoup plus de M, c'est équilibré dans l'Oise.

ULIS :

Orientation Ulis 1er et 2nd degré : explosion dans le département de la Somme.
Ouvertures d'Ulis en septembre 20323 : 5 Aisne, 5 Oise, 6 Somme = 16

SEGPA

Orienta° Segpa : forte hausse dans la Somme (119 → 147).

FSU : Quelle explication ? Peut-être plus de structures ? Le manque de places dans les autres départements pousse peut-être à moins accepter de dossiers ? Dans l'Oise, il manque des structures, nous alertons à chaque instance. La SEGPA de Crépy-en Valois vient juste de

rouvrir, il n'y a qu'une sixième et une classe de sixième SEGPA a fermé à Noyon. Sur le secteur de Crépy, les collègues du 1^{er} degré ne faisaient plus les dossiers EGPA.

Rectorat : La demande vient du terrain ! Il faut orienter pour créer les structures. S'il n'y a pas de notification, on n'ouvre pas...

FSU : On interviendra donc de nouveau en CSA D et en CDEN.

AESH

Le taux d'accompagnement des notifications AESH était de 93% au 15 décembre 2023
54 % des élèves en situation de handicap ont une notification AESH, 46% une aide matérielle.

Les Orientations médico-sociales

IME, ITEP, SESSAD

Annonces de Macron lors de la Conférence nationale du handicap

50 000 places vont ouvrir dans les établissements médico-sociaux, enfants et adultes.
Mais la tendance c'est d'inclure les élèves avec des services et des plateformes médico-sociales au sein des EPLE.
Cette offre sera proposée aussi aux enfants qui sont en attente.

Les PIAL vont être transformés en PAS (pôle d'appui à la scolarité). La tête du PAS sera dans un collège ou un lycée. Il y aura un-e enseignant-e de préférence spécialisé-e ou dans un projet de spécialisation (CAPPEI) déchargé et 2 ETP (équivalent temps plein) du médico-social. L'enseignant-e aura comme mission : l'accueil des familles, les emplois du temps des AESH, la coordination des solutions, la commande du matériel adapté (ce ne sera plus la MDPH).

FSU : Il y aura donc un élargissement des missions, très peu de moyen. Nous allons aussi être confrontés à un problème de manque de personnels spécialisés. Actuellement, il manque déjà de nombreux personnels spécialisés dans les RASED, les ULIS, les SEGPA, ...

FSU : le conseil constitutionnel a retoqué le projet fin décembre.

C'est sur la forme et par rapport au projet de loi de finance mais l'expérimentation aura bien lieu dans 4 départements : l'Aisne, l'Eure-et-Loir, le Var

Dans l'Aisne, il y aura à la rentrée 2023, 22 PAS donc 22 créations de poste.

L'expérimentation ne sera pas présentée au prochain CSA A. Tout n'est pas encore prêt.

L'équipe du PAS va venir épauler les enseignant-es dans la prise en charge des élèves.
En plus des élèves en situation de handicap, l'équipe du PAS prendra également en charge les élèves en attente de notification et les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).
Les EBEP sont les élèves qui ont PAP ou un PPRE ou un PPS ou un PAI.

Nombres de PPRE par départements :

- Dans l'Aisne : 4 417
- Dans la Somme : 3 005
- Dans l'Oise : 1 554

AESH dans les PAS

FSU rappelle son mandat principal : nous voulons un statut de la fonction publique de catégorie B pour nos collègues.

FSU : nous sommes inquiets qu'il y ait un changement des missions des AESH, d'une plus grande mobilité. Quid des ARE (assistant-es pour la réussite éducative)?

Les missions des AESH dans les PAS ne changeront pas. Peut-être qu'on ajoutera un AESH référent par PAS. Les critères actuellement pour être AESH référent-e sont : ancienneté et investissement au travail, c'est le DASEN qui le recrute.

Le poste d'ARE semble oublié.

PAS

FSU : Nous sommes très inquiets car depuis 2 ans les problèmes avec une inclusion sans moyen et sans formation provoquent de problèmes de souffrance au travail, surtout dans 1er degré. Toutes les semaines, nous sommes interpellé-es par des collègues en souffrance. Nous craignons aussi qu'avec la mutualisation du PAS le nombre d'heures pour les élèves en situation de handicap continuent de baisser. C'est ce qui s'est déjà passé avec la mise en place des PIAL ? Dans l'Oise, la majorité des élèves sont notifiés 12h au maximum alors que certains devraient l'être plus.

Rectorat : Dans la Somme, des élèves ont des notifications de 24h. Nous sommes conscient-es de la souffrance de personnels.

FSU : Les collègues sont en attente d'un vrai soutien de la hiérarchie locale, iels ont besoin d'un appel. C'est loin d'être le cas dans toutes les circonscriptions et établissements. Nous le rappelons dans chaque F3SCT.

FSU : Dans certains départements, il y a des brigades AESH ? Nous le portons dans chaque instance. Où en êtes-vous au niveau de la réflexion. Avec des remplaçant-es, il y aurait beaucoup moins de situations compliquées et une meilleure prise en charge des élèves.

Rectorat : Un Groupe de Travail est prévu pour l'accompagnement des enseignant-es. Pour les brigades AESH, nous prenons note.

Pour cette rentrée, il y a eu la création de 280 ETP AESH. Actuellement, nous avons consommé 60% de l'enveloppe. L'an dernier, on a dépassé l'enveloppe des 100% des ETP.

Il y a aussi les pôles ressources, un dispositif aussi en direction des enseignant-es du 1er degré. Il faut les solliciter en cas de problème de gestion dans la classe.

FSU : les réponses sont pédagogiques et donc souvent inadaptées car les problèmes sont parfois de l'ordre de la mise en danger des personnels et des élèves.

Les RASED sont insuffisants pour apporter l'aide proposée par le pôle ressource. Les personnels se sentent isolé-es.

La FSU rappelle ses mandats sur l'inclusion : il faut une inclusion avec de vrais moyens terrain (RASED, médecins scolaires, psychologues, etc) et une formation pour tous les personnels.

IME :

Tous les IME ne seront pas dans les établissements scolaires. Il y a un projet d'implantation d'un IME dans le collège de Corbie, sans doute dans les anciens locaux de la Segpa.

FSU : Y-aura-t-il un renforcement des équipes de vie scolaire ? Il y aura aussi une multiplication des réunions avec les équipes médico-sociales.

Les enfants seront sous surveillance totale des personnels IME (cantine, récréation, ...).

DAR :

FSU : Qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif d'auto-régulation (accueil des élèves autistes) encadré par des enseignants non spécialisé-es mais qui ont suivi une formation sur l'autisme. Il en existe 2 (au collège César Franck d'Amiens et au collège se Soissons). C'est financé par l'ARS, il faut monter un projet.

FSU : L'an dernier, en CSA D, un projet de DAR a été présenté dans l'Oise, à Montataire, est-il toujours en cours ?

Pas vraiment de réponse.

Gestion administrative des AESH

FSU : Avec la gestion académique des AESH depuis cette rentrée, de nombreu-ses collègues subissent des retards pour leur traitement. Va-t-il y avoir des recrutements de personnels administratifs.

Le service académique (SAGAPEI) pour les AESH sera renforcé à la rentrée 2024. A partir du 1^{er} janvier 2025, tou-tes les AESH de l'académie seront géré-es par les services du rectorat.

